

## INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

### Bulletin n° 8, le 13 juillet 2010

### RHÔNE-ALPES



#### MOUCHE DE L'OLIVE

Les captures sont toujours très faibles (moins de 1 mouche / jour) sur tous les sites de piégeage. Aucune capture n'est notée à plus de 400 m

Les fortes températures, qui doivent se maintenir encore cette semaine, ralentissent l'activité de déplacement et de ponte des mouches.

**Olives de table à gros calibre comme Lucques, Ascolana, Tanche, Grossane, Salonenque, Bouteillan... :** si des mouches sont capturées dans les pièges et si les olives ont une taille supérieure à 10 mm, intervenir avec un insecticide aduicide préventif ou une barrière. Renouveler la barrière en fonction des pluies (>35 mm).

**Rappel : Un seul traitement conseillé en juillet.**

#### **Olives de table moins sensibles (Cailletier, Picholine, Aglandau) et olives à huile :**

Malgré les quelques mouches piégées, nous ne conseillons pas d'intervenir pour le moment. Les fortes chaleurs ralentissent en effet l'activité des femelles, qui limitent leur vol et la ponte. Nous vous conseillons de garder les traitements préventifs pour une date optimale ultérieure, notamment pour le Syneis qui a un nombre de traitements limités à 4. De même pour une protection à l'argile, attendre que le nombre de mouches capturées dans les pièges augmente et que les olives soient réceptives. Nous vous conseillons de surveiller vos pièges.

**Pas de traitements préventifs même à l'argile – Attendre le prochain bulletin**

**Produits autorisés sur oliviers \* :**

*Les autres produits sont interdits – Protégez-vous*

Matières actives	Conditions d'utilisation	SPECIALITES COMMERCIALES	Dose	DAR (j)	ZNT (m)	DRE (h)
diméthoate	Traitement larvicide curatif	ROGOR PIPC 400	0,075 l/hl	21	5	6
		DANADIM PROGRESS	0,075 l/hl	21	5	24
deltaméthrine	Traitement aduicide préventif 3 applications maximum	DECIS / PEARL / SPLIT PROTECH	0,083 l/hl	15	20	6
lambda-cyhalothrine	Traitement aduicide préventif 2 applications maximum	KARATE ZEON	0,013 l/hl	7	20	48
		KARATE XPRESS	0,025 kg/hl	7	5	48
		POOL	0,025 kg/hl	7	5	48
spinosad	Traitement préventif localisé 4 applications maximum AB	SYNEIS APPAT	1,2 l/ha	7	5	6
Kaolinite calcinée	Barrière AB	ARGIBIO	30 à 50 kg/ha			
		ARGICALPRO				
Argile verte	Barrière AB	ARGIVERT	30 à 50 kg/ha			

DAR : délai avant récolte

ZNT : Zone Non Traité

DRE : Délai De Rentrée

#### ŒIL DE PAON

Les conditions climatiques ne sont plus favorables au développement de la maladie. Les températures sont trop chaudes. Il n'est pas nécessaire de traiter. Il faudra reprendre la protection à partir de la mi-août

#### Arrêt de la protection

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

## TEIGNE DE L'OLIVIER

Les populations diminuent à basse altitude. Très peu de papillons sont capturés actuellement. Très peu de dégâts ont été observés sur inflorescences.

**Il n'est pas nécessaire de traiter sur cette génération sauf cas particuliers.**

Sur les vergers présentant plus de 10% de grappes florales atteintes uniquement, il est possible d'intervenir aux dates suivantes :

Zone altitude	Date intervention
300 – 450 m	7-14 juillet
> 450 m	12-19 juillet

**Produits autorisés sur oliviers \* sur cette génération : (voir Infolive n° 4)**

**La lutte biologique n'est plus possible sur cette génération.** Les produits homologués en agriculture biologique à base de *Bacillus thuringiensis* doivent être absorbés par la chenille, qui n'est pas accessible à cette génération.

### Identifier les dégâts de teigne sur les inflorescences :

Les inflorescences atteintes par la génération anthophage de la teigne sont enrobées dans un cocon lâche (type toile d'araignée) issu des fils de soie fabriqués par la chenille. Dans ces cocons se retrouvent les déjections de la larve sous forme d'agglomérats bruns, ainsi que les fleurs et les boutons secs (voir photo ci-contre).



## COCHENILLE NOIRE

Les éclosions des larves sont en cours sur la zone < à 300 m d'altitude. Ces larves commencent à se déplacer sur le végétal, à migrer sur les feuilles et les rameaux. Les jeunes larves sont très sensibles à la chaleur et meurent sous l'effet des fortes températures. Attendre la fin des éclosions et le passage des épisodes chauds avant d'intervenir.

**Ne pas intervenir avant la fin de la période d'éclosion – Attendre le prochain bulletin**

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)



## IRRIGATION

Les besoins en eau de l'olivier pour la semaine écoulée sont de l'ordre de 12 mm.  
Aucune pluie significative n'a été relevée pour la période considérée. Seules les réserves hydriques du sol ont contribué à l'alimentation en eau des oliviers.

Du 05 juillet au 11 juil. 2010		Sud Drôme/Ardeche
ETP moy. (mm/j)		6,9
ETM en mm/j		1,7
Cumul en mm	besoins en eau	12
	Pluie	0

Source : CIRAME

### Pas d'irrigation sauf cas particuliers et irrigation localisée

En sol séchant (sableux), à faible capacité de rétention en eau, l'irrigation peut se justifier.

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Maison des Agriculteurs 22 av. Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cedex 1 ☎ 04.42.23.01.92 - 📠 04.42.23.82.56 E-mail : [contact@ctolivier.org](mailto:contact@ctolivier.org)

